

<i>SOMMAIRE</i>	<i>CHRONIQUE</i>
<b>MULTILATERAL.....2</b>	<p><b>Le discours présidentiel de Cherbourg et la dissuasion : un retour aux sources ?</b></p> <p><i>par Bernard SITT, Directeur du CESIM</i></p>
<b>PAYS.....3</b>	<p>A l'occasion de la présentation du nouveau SNLE « Le Terrible » à Cherbourg le 21 mars dernier, le Président de la République s'est exprimé, comme l'on devait s'y attendre, sur la dissuasion nucléaire, ainsi d'ailleurs que sur la non-prolifération nucléaire et balistique et sur le désarmement (pour ces aspects, voir l'analyse en page 3 du présent numéro).</p>
<b>Nucléaire.....3</b>	<p>La doctrine nucléaire française pouvait en effet mériter une nouvelle intervention présidentielle. Après que le discours important de juin 2001 eut été emporté dans le maelstrom du 11 septembre, un long silence stratégique avait suivi, interrompu seulement par le discours de l'Île Longue de janvier 2006. Celui-là avait suscité commentaires et débats, tant il est vrai que tout excès de rhétorique sur la définition des intérêts vitaux peut prêter à spéculation, voire à controverse. Le présent discours évite cet écueil, et se contente d'insister sur le fait que la limite des intérêts vitaux ne saurait être immuable « dans un monde qui change », tout en rappelant comme ses prédécesseurs que l'appréciation de cette limite est de la responsabilité du chef de l'État.</p>
<b>Biologique.....4</b>	<p>Le piège inhérent à la désignation de « puissances régionales » est également évité, l'accent étant mis sur le lien stratégique qui s'établit notamment, mais non exclusivement, entre dissuasion et prolifération (nucléaire, chimique, biologique et balistique).</p>
<b>Chimique.....4</b>	<p>Comme les deux précédents, le discours de Cherbourg revient naturellement sur les fondamentaux de la dissuasion nucléaire française, tout en évitant l'ésotérisme du « non-emploi » : doctrine strictement défensive, à l'intention des seuls Etats et contre toute menace quelle que soit sa forme et son origine, emploi de l'arme nucléaire concevable seulement dans des circonstances extrêmes de légitime défense, c'est-à-dire en cas de menace majeure contre les intérêts vitaux du pays. A cet égard, le discours se réfère fort utilement à la Charte des Nations Unies, et de fait à son article 51 sur la légitime défense ainsi que, plus implicitement, à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice donné en 1996 sur la licéité de l'emploi ou de la menace d'emploi de l'arme nucléaire.</p>
<b>Missiles.....4</b>	<p>Le discours rappelle également que la doctrine française inclut aussi l'éventualité d'une frappe d' « avertissement nucléaire », qui n'est plus qualifié d' « ultime », mais qui est tout autant destiné à rétablir la dissuasion.</p>
<b>CRISES.....5</b> <i>Entretien avec Azadeh Kian-Thiebaut</i>	<p>S'agissant de la crédibilité de la dissuasion, le chef de l'État s'est exprimé par ailleurs en faveur du maintien des deux composantes aéroportée et océanique, dont les vecteurs connaîtront, respectivement cette année et en 2010, un renouvellement programmé de très longue date.</p>
<b>MISCELLANÉES.....6</b>	<p>Reste, enfin, la difficile question, posée depuis 1992, de l'insertion de la dissuasion française dans la posture stratégique européenne. Le constat de la relation de quasi-identité qui lie les intérêts vitaux français et britanniques est renouvelé, et l'on peut s'en féliciter. Mais l'invitation à l'adresse des autres partenaires européens à ouvrir un dialogue sur la mise en œuvre d'une dissuasion spécifiquement européenne pourrait encore demander, avant d'aboutir, du temps et bien des efforts.</p>
<b>RECHERCHE.....7</b>	<p>« <i>Le discours de l'Île Longue de janvier 2006 avait suscité commentaires et débats, tant il est vrai que tout excès de rhétorique sur la définition des intérêts vitaux peut prêter à spéculation, voire à controverse.</i> »</p>
<b>Séminaires.....8</b>	
<b>Agenda.....8</b>	

## MULTILATERAL et nouvelles initiatives

### SECONDE CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CIAC



Crédit photo: OIAC

Onze ans après l'entrée en vigueur de la CIAC, la seconde conférence d'examen de la Convention s'est déroulée à La Haye du 7 au 18 avril 2008. Que faut-il, pour l'essentiel, en retenir ?

#### Rappel des principaux enjeux

Préparé de longue date, l'événement devait faire face à cinq catégories d'enjeux (voir *ONP N°25*) : l'universalisation de la Convention ; sa mise en œuvre (respect des délais de destruction pour les États parties ayant déclaré posséder des armes chimiques, mise en œuvre législative et réglementaire pour les autres) ; le renforcement du régime de vérification ; la lutte contre les menaces émergentes ; l'utilisation de produits incapacitants non létaux.

Dans un message délivré le premier jour de la conférence, le Secrétaire général des Nations Unies a, pour sa part, insisté sur l'universalisation et la pleine mise en œuvre de la Convention, ainsi que sur le retard pris par certains États (États-Unis et Russie, non nommés) dans la destruction de leurs stocks pour le 29 avril 2012.

#### Les points saillants de la conférence

De nombreuses déclarations (Cuba, groupe des États non alignés—NAM) ont souligné ces retards mais aucun État ne s'est opposé à la convocation d'une session spéciale consacrée à cette question peu avant 2012, une idée chère au Directeur général de l'OIAC, Rogelio Pfirter. Si l'universalité a été maintes fois évoquée, peu d'idées concrètes ont véritablement émergé sur le moyen de persuader les derniers États réfractaires de rejoindre le régime. Par ailleurs, la question des PCOD (voir ci-contre) a été fréquemment soulevée, notamment par la Slovénie, au nom de l'UE : « *the number of OCPF inspections should be increased where necessary.* » Notons enfin l'insistance de la Chine sur la question des armes abandonnées sur son territoire par le Japon (lequel s'est engagé à commencer la destruction en 2010), et la relative détente réciproque des déclarations iranienne et américaine, assez inattendue.

#### Un document final

Au titre des succès, figure l'adoption d'une déclaration finale. (A l'heure où ce texte est écrit, le document n'a pas été publié. Nous nous basons sur le 11e rapport réalisé par Richard Guthrie pour [cwc2008.org](http://cwc2008.org), site Internet dédié à la conférence.) Pourtant, le temps mis par la conférence à adopter ce texte (19 avril au matin) évoque l'existence de nombreux désaccords entre délégations. A cet égard, l'Iran a été plusieurs fois mentionné, sans que ne puisse néanmoins lui être imputée la responsabilité des difficultés rencontrées à l'occasion de cet événement très politisé, d'après les observateurs.

Au titre des désaccords, notons l'utilisation du terme de non prolifération, récusé par certains au motif qu'aucun État partie à la Convention n'est autorisé à être doté d'armes chimiques et donc ne risque, le cas échéant, de proliférer. La critique évoque naturellement l'asymétrie du régime de non prolifération nucléaire. Le terme figure, *in fine*, au préambule de la déclaration. Au titre des obligations générales, toute référence aux « incapacitants » a été supprimée. S'agissant de la destruction, la conférence se borne à appeler au respect de l'échéance de 2012. Enfin, la question des PCOD a été soumise à l'examen du Directeur général, ce qui semble en être le plus petit dénominateur commun.

Sans exagérer l'enjeu qu'il y avait à parvenir à un document final, un échec n'aurait pas manqué d'être perçu comme un manque de volonté politique de la part des États alors que la CIAC aborde une phase transitoire, entre l'aboutissement des activités dévolues au désarmement et l'adaptation aux nouveaux enjeux (menaces non étatiques, défis de la vérification liés à la mondialisation de l'industrie, mutations scientifiques et progrès technologiques).

#### La question des PCOD

Les produits chimiques organiques définis (PCOD) ne sont pas répertoriés aux tableaux de la CIAC. Dans le texte, les sites de fabrication de PCOD sont dénommés "autres installations de fabrication de produits chimiques". Ils sont soumis à des obligations de déclaration et de vérification si leur production excède 200 tonnes par an ou s'ils fabriquent plus de 30 tonnes de tout PCOD contenant du phosphore, du soufre ou du fluor. Les usines de ce type se comptent par milliers, leur nombre ne cesse d'augmenter, épousant la mondialisation de l'industrie chimique.

#### L'OTAN et l'arms control au Sommet de Bucarest

Le dernier Sommet de l'OTAN, tenu à Bucarest des 2 au 4 avril 2008, n'a pas été très prolifique en termes d'*arms control* et de lutte contre la prolifération.

Notons tout de même qu'après la relative cacophonie de l'année 2007 sur la défense antimissile, l'Alliance soutient en bonne et due forme le « projet d'implantation en Europe de moyens de défense antimissile des États-Unis » (« Nous analysons actuellement les moyens d'associer cette capacité aux efforts en cours à l'OTAN. » § 38).

Quant à l'*arms control*, le Sommet de Bucarest n'a pas acté une implication substantielle de l'Organisation : « l'OTAN doit continuer de contribuer aux efforts internationaux (...), et nous chargeons le Conseil en session permanente de suivre activement ces questions. » (§ 39, voir également le § 41) De sommet en sommet, l'Alliance atlantique semble tout de même s'affirmer comme forum de discussion transatlantique en la matière.

Déclaration du Sommet de Bucarest : <http://www.nato.int/docu/pr/2008/p08-049f.html>

## ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

### *From Howard to Rudd : Australia and the U.S.-India Nuclear Deal*

The U.S.-India Nuclear Deal is “a palliative treatment”. It is based on the assumption that the Indian nuclear “disease” cannot be cured –that the traditional policy of pushing India to join the Nuclear Non-Proliferation Treaty (NPT) will not produce any results. With the opening of nuclear trade with India in exchange for some monitoring of its nuclear activities and the strengthening of its export control laws, the deal plans to *palliate* (alleviate) the effects of the seemingly intractable problem. While some insist that it is the best possible nonproliferation treatment for India, others contend that it undermines the NPT because it recognizes India as a *de facto* Nuclear Weapon State and reward it with civil nuclear cooperation, sending the wrong message to Non-Nuclear Weapon States, many of whom are questioning the benefits of the Treaty.

What is the position of Australia? Possessor of 40% of the world’s known uranium reserves, Canberra has traditionally been careful in choosing the countries with which it engages in nuclear trade. Such countries have had to be NPT signatories, agree to use nuclear materials only for peaceful purposes, and have strict export control regulations. Thus, Australia has not sold uranium to India, an NPT holdout which refuses to open all of its nuclear activities to international inspections.

After the announcement of a possible U.S.-India nuclear deal, however, the Conservative Australian government of John Howard declared that it would be prepared to sell uranium to India because the deal was the only viable solution to nudge India toward nonproliferation rules. Strategic, economic, and environmental considerations were also key to convince the Howard government to endorse the deal. The government felt the need to bank on the role of India to counterbalance an emerging China. Canberra was also careful to secure its economic relation with the South Asian giant, which is now its fourth largest and fastest-growing export destination. Finally, the Howard government argued that the promotion of nuclear power in a booming economy like India was the best solution to the problem of global warming.

Elected in November 2007, the Labor government of Kevin Rudd has recently announced that it will not honor its predecessor’s pledge to sell uranium to India because it believes that no exception to nuclear trade laws should be carved out for NPT holdouts. But the Rudd government has also indicated that it has not made a decision as to whether it will vote against the deal in the Nuclear Suppliers Group (NSG), an international group of nuclear supplier countries to which it belongs and whose unanimous support is necessary. To this day, it remains unclear whether the Rudd government will try and return to the traditional Australian nonproliferation policy or whether it is in fact seeking to use its leverage to obtain additional nonproliferation concessions from India.

*Par David Santoro, Chercheur associé au CESIM, Doctorant à l’université Macquarie (Sydney, Australie)*

### *Discours de Cherbourg : le retour du désarmement*



www.elysee.fr / Tous droits réservés

Importante prise de position du Président sur la dissuasion nucléaire française, le discours prononcé par Nicolas Sarkozy à Cherbourg vendredi 21 mars 2008 à l’occasion de la présentation du SNLE « Le Terrible » a été remarqué par l’ampleur des questions abordées et par une volonté de « rupture » s’agissant de non prolifération des armes de destruction massive et de désarmement.

Le président Sarkozy relance donc l’entreprise du désarmement pour la France mais aussi au plan global (voir extraits ci-contre). Il faut d’abord noter qu’est réfutée l’existence d’un lien entre non prolifération et désarmement. Progresser sur le front du désarmement peut être envisagé selon la nature du contexte stratégique et des conditions de sécurité de l’État à un moment donné. « Nous ne pourrions évidemment avancer sur la voie du désarmement que si les conditions de notre sécurité globale sont maintenues », avait fait valoir Jacques Chirac, d’accord avec la méthode mais pas avec les résultats.

Or, l’on remarque par ailleurs un certain nombre de continuités : menace que constitue la prolifération des armes de destruction massive (l’Iran est nommé par N. Sarkozy), terrorisme (même si cette menace est moins marquée dans le discours de Cherbourg), ou encore éventualité d’une « surprise stratégique ». Ce n’est donc pas l’environnement stratégique qui a changé en deux ans mais bien l’analyse qui en est faite et, sans doute aussi, des considérations budgétaires opportunes.

Un point d’accord, tout de même : « des capacités de défense antimissile contre une frappe limitée pourraient être un complément utile à la dissuasion nucléaire », a suggéré le président Sarkozy, reprenant en cela une formulation prudente très proche de celle du président Chirac.

#### **Extraits**

« La France applique un principe, celui de la stricte suffisance : elle maintient son arsenal au niveau le plus bas possible, compatible avec le contexte stratégique. (...) Ceci m’a conduit à décider une nouvelle mesure de désarmement : pour la composante aéroportée, le nombre d’armes nucléaires, de missiles, et d’avions sera réduit d’un tiers. J’ai également décidé que la France pouvait et devait être transparente sur son arsenal nucléaire (...). Après cette réduction, notre arsenal comprendra moins de 300 têtes nucléaires. »

« La base même de la sécurité collective et du désarmement c’est la réciprocité. »

« Je propose l’ouverture de négociations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portée courte et intermédiaire. »

## ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

### BIOLOGIQUE / CHIMIQUE

#### **La prise en compte du risque bioterroriste par les autorités chinoises en vue des Jeux Olympiques de Pékin**



La crise tibétaine a une fois de plus mis en lumière la question des minorités nationales en Chine. Si le recours à la violence reste marginal au Tibet, les minorités ouïgours ont déjà eu recours à l'action terroriste, faisant planer la menace d'une action contre les Jeux Olympiques (JO). La réalité du risque reste cependant difficile à estimer, puisque fortement instrumentalisée par Pékin.

Au cours du mois de mars 2008, l'entreprise chinoise *Kadi-nuo Science and Technology*, plus grand fournisseur de dispositifs de contrôle des émissions radioactives et radiologiques auprès du gouvernement chinois, a passé commande pour des produits antimicrobiens ainsi que des kits de détection de la menace bioterroriste à *Universal Detection Technology*, entreprise américaine spécialisée dans les technologies de surveillance et de détection.

Ces transactions s'inscrivent dans le cadre de la politique de sécurisation du territoire national chinois menée par le gouvernement en vue des JO. Les menaces terroristes contre lesquelles la Chine affirme vouloir se prémunir sont avant tout intérieures, et concernent au premier chef les groupes séparatistes ouïgours de la région du Xinjiang, au nord ouest du pays. Selon les autorités chinoises, un certain nombre d'actions terroristes visant à perturber les JO auraient été déjouées (kidnappings de touristes, explosions d'avions en vol, etc.). La question de la sécurité pendant les JO est prioritaire pour les organisateurs selon qui le terrorisme constitue à cet égard la principale menace à laquelle le pays ait à faire face.

Le gouvernement a ainsi mis en place un processus de formation des professionnels de santé et ordonné la réorganisation des services de santé au plan territorial comme national. Il a également prévu la mise à l'écart, dans des sites spécialisés, de toutes les bactéries pathogènes stockées dans les laboratoires de la capitale, et ce pendant toute la durée des Jeux, ainsi que la mise en œuvre de règles temporaires de biosécurité dans les laboratoires. Le mot d'ordre à respecter est clair :

« *Stringent Control, Effective Prevention, Zero-Negligence, Ensuring Safety* ». Au plan international, la Chine travaille en collaboration avec les organisations concernées : OMS et Interpol au premier chef.

L'approche adoptée par le gouvernement chinois dans son traitement de la question de la menace bioterroriste fusionne les questions de biosécurité (le bioterrorisme) et de biosûreté (la sécurité au sein des laboratoires), et traduit en cela la faiblesse majeure qui est celle de la Chine à cet égard : la sécurité des technologies et agents biologiques dans ses propres laboratoires.

Par Emma Broughton, Chercheur associé au CESIM

#### **La biosûreté en Chine**

Le développement de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies en Chine, parce qu'il s'effectue plus rapidement que la mise en œuvre d'un système de réglementation, de surveillance et d'action, crée de vraies vulnérabilités en termes de biosûreté. Ainsi, lors de l'épidémie de grippe aviaire de 2002-2003, un nombre important de contaminations ont eu lieu au sein même des laboratoires.

Malgré l'application de nouvelles réglementations et l'élaboration de nouvelles normes de biosûreté au début de l'année 2007, des retards de mise en œuvre, pour des raisons essentiellement administratives, freinent encore l'amélioration de la biosûreté dans le pays.

### VECTEURS

#### **États-Unis : la transformation du Trident II D5 en vecteur balistique conventionnel**

Début 2008, le Pentagone a présenté une série de documents portant sur l'adaptation des corps de rentrée des Trident II D5 à des charges conventionnelles, dans le cadre du Programme *Prompt Global Strike* (PGS). Quoique ce programme – fondé sur la constitution d'un outil de frappe balistique conventionnel – soit soutenu par l'Administration et le Congrès, la modification du Trident avait été proscrite par les parlementaires en décembre 2007, au motif que le nouveau système, dont le vecteur est indifférencié de sa version nucléaire, poserait un risque majeur d'alerte et de déclenchement des arsenaux russes ou chinois en cas d'utilisation.

L'opposition du Congrès et la tentative de contournement du Pentagone ne sont pas des questions innocentes. La construction de nouveaux corps de rentrée (LETB-2) et de munitions conventionnelles participe à la modernisation rampante de l'arsenal nucléaire américain, dans un sens qui ne vise pas uniquement les puissances « asymétriques », comme le PGS le postule pourtant. Interrogé par Walter Pincus (*Washington Post* 3 mars 2008) en février 2008, un parlementaire américain républicain n'a pas hésité à citer le PGS comme une possible réponse aux activités ASAT de la Chine. Dans ce contexte, la modernisation des Trident est tout sauf triviale.

## REGLEMENT DES CRISES

### **La Russie, un vecteur d'influence sur la Corée du nord dans le domaine nucléaire**

Allié traditionnel de la Corée du nord, la Russie est, avec la Chine, l'artisan de l'émergence de la puissance coréenne dans le domaine des armes de destruction massive. Toutefois, bien que la Russie ait, dans les années 1960, fourni des systèmes SS-2 et FROG, ainsi qu'un réacteur de recherche, elle a rapidement suspendu toute assistance de fond dans le domaine du développement d'engins balistiques, et *a fortiori* nucléaires. La fourniture de deux réacteurs VVER 440, décidée en 1985, ne sera jamais concrétisée. L'influence réelle de Moscou sur Pyongyang, déjà limitée lors de la Guerre froide, devient alors quasi nulle. Exclue des premières négociations entre la Corée du nord, la Corée du sud, les États-Unis et la Chine, la Russie s'est trouvée réintroduite dans le jeu en 2003, par la volonté de l'ensemble des partenaires.

Tous la perçoivent comme un modérateur face aux exigences contradictoires de Washington et de Pyongyang. Mais si la Russie excelle dans ce rôle, en tentant d'un côté d'encadrer strictement la portée de la résolution 1718 et, de l'autre, de faire appliquer l'accord du 13 février 2007, sa capacité à influencer sur la négociation demeure relativement restreinte. Certes, l'intensification des échanges diplomatiques entre Moscou et Pyongyang et le poids croissant du Kremlin sur la scène internationale lui permettent d'éroder les points de friction. Mais la Russie reste attachée à une solution pacifique, non coercitive et incrémentale, qu'elle n'est en mesure d'imposer ni à la Corée du nord, puisque celle-ci implique la dénucléarisation, ni aux États-Unis, qui entendent obtenir une éradication complète et relativement rapide du potentiel proliférant nord coréen.

Faute de relais économiques et militaires suffisants, le rôle de la Russie se confine encore aux missions de bons offices, le Kremlin n'ayant pas la capacité à proposer aux principaux interlocuteurs des solutions alternatives.

### **Vers une reprise du dialogue ?**

Le 8 mai 2008, s'est déroulée à Singapour une rencontre entre négociateurs américains et nord coréens sur la question des déclarations. La passation d'un accord a été évoquée de part et d'autre, la portée potentielle de celui-ci décroissant au fil des jours. La mise en place d'un mécanisme spécifique de vérification dans le cadre des Pourparlers à six semble témoigner qu'une déclaration sera produite. Ce qui sera vérifié reste sujet à caution, puisque la possibilité d'une liste officielle et d'une liste classifiée a été évoquée, mais que la presse américaine dénonce de son côté un retrait des exigences de l'Administration.

### **Nucléaire iranien : qui décide à Téhéran ?**

À l'occasion des élections législatives iraniennes, et un an avant la prochaine élection présidentielle, la question du pouvoir politique à Téhéran (détention, répartition, partage) intéresse bien au-delà des frontières du pays. Nous remercions Azadeh Kian-Thiebaut, professeur de sociologie à l'Université Paris VII, chercheur au Laboratoire « Mondes iraniens et indien » du CNRS, et auteur de *La République islamique : de la maison du Guide à la raison d'État* (Michalon, 2005), de détailler ici les arcanes du pouvoir iranien.

### **Quels sont les principaux participants à la prise de décision ?**

Il faut distinguer les institutions principales des institutions secondaires. Le Guide suprême et l'assemblée des experts qui élit celui-ci, le Président de la République, le Parlement figurent parmi les premières. Nommés par le Guide, le Conseil de surveillance et le Conseil de discernement des intérêts supérieurs du régime sont les secondes, auxquelles il faut ajouter, en matière nucléaire, le Conseil supérieur de la sûreté nationale, l'agence iranienne de l'énergie atomique, la hiérarchie militaire régulière et celle des Gardiens de la Révolution : les « *Pasdarans* ». La prise

de décision implique donc nombre de responsables et l'aval du Guide suprême est un préalable obligatoire.

### **Peut-on identifier des lignes de clivage ?**

À ma connaissance, un large consensus existe à Téhéran autour du droit « inaliénable » de l'Iran à la maîtrise de la technologie nucléaire civile. Ahmadinejad et les radicaux ont fait le choix de ne rien céder. Pour un nombre croissant de factions politiques iraniennes, cette stratégie n'est pas bonne mais les critiques proférées n'ont pas, pour le moment, l'oreille du Guide. Il ne faut donc pas s'attendre, à court terme, à ce que soit prise la décision de suspendre l'enrichissement de l'uranium, d'autant que la hausse du prix des produits pétroliers permet au régime de continuer à résister aux pressions économiques induites par les sanctions internationales.

### **Les Gardiens de la Révolution se démarquent-ils des positions présidentielles ?**

Les « *Pasdarans* » ne s'expriment pas beaucoup sur le sujet mais selon diverses sources, il semble que leur chef actuel ne soit pas en faveur de l'arme nucléaire. S'ils affichent leur volonté de voir le pays doté d'un arsenal balistique à des fins défensives, ils

semblent, s'agissant du nucléaire, davantage soucieux de parvenir au seuil qu'à la fabrication d'une arme.

### **Quels enseignements peut-on tirer des résultats du premier tour des élections législatives (16 mars 2008), en particulier quant au poids politique des radicaux du régime ?**

À côté des radicaux, des conservateurs pragmatiques et des réformateurs, a émergé, à l'occasion de ces élections, une coalition auto-proclamée « troisième voie » initiée par Qalibaf (maire de Téhéran), Larijani (ancien responsable du nucléaire) et Rezayi (ancien chef des « *Pasdarans* ») qui ont en commun le rejet de la politique présidentielle actuelle et la volonté de négocier avec l'Occident, les États-Unis en particulier. Malgré le filtrage massif des candidats (plus de 2000 refus d'investiture), l'on constate que les affidés d'Ahmadinejad ont subi de lourdes pertes alors que certains de ses premiers soutiens le critiquent aujourd'hui ouvertement, en particulier parmi les conseillers du Guide lui-même. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas s'attendre à un changement majeur de politique en matière nucléaire à court terme.

*Propos recueillis par Benjamin Hautecouverture*

## MISCELLANÉES

**Le Royaume-Uni présente une stratégie de sécurité nationale**

Le Cabinet britannique a produit en mars 2008 la première stratégie de sécurité jamais réalisée au Royaume-Uni, recoupant les expertises des différents organes et agences nationales intéressés aux questions de sécurité. Le texte aborde un large spectre de risques, directs ou indirects, susceptibles d'affecter ou de menacer les intérêts du pays. Il en ressort, sur un plan général, qu'aucune menace traditionnelle (conventionnelle, NBC, criminelle, terroriste), n'expose fondamentalement le pays et ses intérêts. Systématiquement cependant, le document évoque une possibilité de

dégradation, qu'elle soit liée à l'acquisition éventuelle de capacités NBC par des groupes terroristes ou des États instables, à la prolifération des armements conventionnels, ou à la modification de l'environnement de sécurité global des États de la planète.

L'effondrement des États, le réchauffement climatique, les risques énergétiques, les nouvelles criminalités ou l'impact environnemental et sociétal de la croissance démographique posent ainsi des problèmes de fond qui affecteront la Grande-Bretagne, au même titre que les menaces plus classiques. On note toutefois une tendance lourde à relativiser l'intensité du risque et à lui dénier le caractère stratégique qui lui est ordinairement attribué aux États-Unis ou ailleurs, notamment en matière de terrorisme ou de risques NBC.

Dans son ensemble, la stratégie reste très conservatrice dans les solutions qu'elle se propose d'apporter. Le multilatéralisme, la coopération avec les grandes organisations internationales ou les organisations *ad hoc* (type E3+3), le lien de sécurité avec les États-Unis, le rôle incontournable de l'OTAN, l'apport de l'Union européenne apparaissent comme les outils privilégiés pour prévenir l'émergence de menaces et pour les traiter.

De fait, l'essentiel des initiatives originales adoptées concernent le terrorisme – même si celui-ci a préalablement été décrit comme une menace non stratégique. Le document ne propose toutefois que des solutions de continuité pour les menaces plus traditionnelles, notamment dans les domaines NBC et balistique, alors même que celles-ci sont décrites comme étant en pleine évolution et potentiellement dégénératives. La notion de résilience, plusieurs fois évoquée, traduit d'ailleurs une perception pessimiste de la gestion de la menace, tenant pour acquis que tous les risques ne peuvent être prévenus.

[http://interactive.cabinetoffice.gov.uk/documents/security/national\\_security\\_strategy.pdf](http://interactive.cabinetoffice.gov.uk/documents/security/national_security_strategy.pdf)

**Le point sur la GICNT**

Mardi 15 avril 2008, Paris accueillait la première réunion du *Exercise Planning Group* de l'Initiative mondiale pour combattre le terrorisme nucléaire (acronyme anglo-saxon GICNT). Il s'est agi, pour les 20 États présents, de soutenir le développement et l'exécution d'exercices internationaux.

A Rabat (Maroc) au début du mois de février 2008, un séminaire sur la menace terroriste nucléaire et radiologique avait donné l'occasion à Patricia McNerney, « *Deputy Assistant Secretary of State for International Security and Nonproliferation* » de dresser un bilan de l'Initiative, un an et demi après son lancement à Saint-Petersbourg par les présidents Bush et Poutine (juillet 2006). Rappelant la première rencontre de Rabat des États participants, en octobre 2006, celle-ci avait indiqué : « *We were a small but strong partnership of 13 nations. Today, our partnership has 65 nations from all over the world, 22 of which are in attendance today.* »

De fait, la GICNT s'étend à un rythme soutenu. Dernière recrue en date, le Royaume de Bahreïn a officiellement rejoint le dispositif lundi 24 mars 2008, à l'occasion de la signature d'un accord de coopération sur le nucléaire civil avec les États-Unis. Ce jour-là, le Royaume arabe était le 67<sup>e</sup> membre à intégrer la GICNT.

Le rayonnement de l'Initiative ne semble pas, jusqu'à présent, s'accompagner d'un renforcement institutionnel ou d'une communication accrue. La GICNT ne dispose toujours pas de point de contact ou même de site Internet dédié. Réseau d'États partenaires qui se sont engagés à prendre des mesures concrètes pour développer un système de sécurité multicouches autour des matières nucléaires et radiologiques, des équipements et des installations sensibles, le mécanisme est sans doute en passe de se traduire pas davantage de coopérations opérationnelles.

Ainsi, Patricia McNerney a prévenu à Rabat que l'année 2008 serait « cruciale » puisqu'elle serait marquée par le lancement d'un plan d'action et d'une coopération technique entre États membres, parmi d'autres initiatives de substance. La GICNT, à l'évidence, entre dans une phase de maturité, même s'il est encore impossible de présager des contours qui pourraient être les siens dans les années à venir. Modelée sur l'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI), la GICNT est essentiellement fonctionnelle et n'a pas, pour le moment, l'ambition stratégique de son aînée. On peut néanmoins concevoir qu'elle intègre à l'avenir le « nouveau calcul » dissuasif américain, en termes de criminalistique nucléaire (« *forensics* ») notamment.

**Extraits**

« *We judge that no state currently has both the intent and the capability to pose a direct nuclear threat to the United Kingdom or its vital interests. But we cannot rule out the risk that such a threat will re-emerge over future decades.* »

« *The proliferation of the technology behind ballistic missiles (...) increases the chance of either new states or non-state actors being able to threaten the United Kingdom directly in the future.* »

« *Dissuade includes : continuing to support and enforce targeted UN and EU sanctions against states not complying with their obligations, while holding out the prospect of improved economic and political relations if those obligations are met.* »

## RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

### ACCORD DE COOPERATION INDE — ETATS-UNIS SUR LE NUCLEAIRE CIVIL

A un mois de la réunion plénière des États membres du Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG), qui devraient être amenés à se prononcer sur une éventuelle exemption de l'Inde des règles édictées par le groupe en 1992 sur le commerce nucléaire avec un État ne disposant pas d'un accord de garanties intégrales avec l'AIEA, voici trois articles récents sur l'accord de coopération sur le nucléaire civil signé entre l'Inde et les États-Unis en juillet 2007 (accord « 1.2.3. ») :

« **U.S. Nuclear Cooperation with India : Issues for Congress** », Paul K. Kerr, *CRS Report for Congress*, 18 février 2008, 36 p.

Détaillé et exhaustif, ce rapport de Paul Kerr pour le CRS met particulièrement bien en relief l'ensemble des failles potentielles de l'accord indo-américain s'agissant de sa mise en œuvre, de son avenir, de sa suspension ou de sa dénonciation. « *Many steps are still ahead before nuclear cooperation can occur* », rappelle l'auteur, qui envisage la reprise des essais nucléaires par l'Inde, et questionne le droit au retour des matières et équipements transférés, tout comme l'interruption de la fourniture de combustible. Acquis au prix d'approximations sensibles, le « *nuclear deal* » ne risque-t-il pas précisément d'être condamné par la licence interprétative qu'il permet de la part de l'Inde, des États-Unis, et des 44 autres États membres du NSG ?

« **Fix the Proposal for Renewed Cooperation with India** », Arms Control Association, Abolition 2000, Citizens' Nuclear Information Center, 7 janvier 2008

Une lettre signée par 130 experts et ONG issus de 23 États a été adressée au mois de janvier 2008 à près de 50 États « *to actively oppose any arrangement that would give India any special safeguards exemptions or would in any way be inconsistent with the principle of permanent safeguards over all nuclear materials and facilities.* » Cet appel, largement destiné aux États les plus réticents parmi les membres de l'AIEA et du NSG, propose un certain nombre de conditions et restrictions supplémentaires au commerce de matières et technologies nucléaires avec l'Inde.

#### La voix de la Chine

État membre du NSG depuis 2004, la Chine, d'abord réservée puis critique sur l'accord « 1.2.3. », fera-t-elle entendre une voix discordante au sein du Groupe, dont les décisions sont prises par consensus ? Pour Jabin T. Jacob, Chercheur au *Institute of Peace and Conflict Studies* de New Delhi, les Chinois n'ont certes pas intérêt à l'entrée en vigueur de l'accord, mais ne devraient pas se hasarder à un refus frontal dont le coût politique serait beaucoup trop lourd. Selon lui, « *it is difficult to see how the Chinese will vote against the deal without inflicting permanent damage to Sino-Indian relations.* »

Jabin T. Jacob, « *In Chinatown. The Indo-US Nuclear Deal* », *CBRN South Asia Brief*, N°1, IPCS, février 2008, 4 p.

**Proliferation Security Initiative (PSI)**, Mary Beth Nikitin, CRS Report for Congress, RL 34 327, Congressional Research Service, 16 janvier 2008

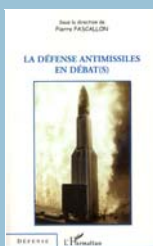
Un mois avant de fêter son cinquième anniversaire, l'efficacité de la PSI reste débattue. Le *Congressional Research Service*, dans une étude sortie en janvier 2008, dresse un bilan mitigé d'une initiative qui, selon le Département d'Etat américain, réunit déjà 86 États, mais dont la portée exacte demeure encore incertaine.

Engagement restrictif des États, absence de structures administratives internationales dédiées, non-participation d'États clés (Chine, Pakistan, Inde, Corée du Sud, États du Moyen Orient), inapplicabilité du processus aux transferts d'État à État, déficience sur le contrôle des pavillons de complaisance sont quelques unes des limites de l'Initiative. Certes, les autorités américaines affirment que la PSI serait à l'origine de l'interdiction d'une trentaine de transferts entre 2003 et juillet 2006, mais les États-Unis peinent à en étendre le champ d'application. Exemple particulièrement significatif, la Convention sur le droit de la mer n'a pas été ratifiée alors que l'Administration, tout comme le Pentagone, estiment que la non-participation des États-Unis est dommageable à la PSI.

Par ailleurs, la nature informelle de la PSI exige, pour la renforcer, que tous les États participants modifient leurs législations nationales, et donnent corps à leurs engagements internationaux de non prolifération (Résolution 1540, protocole sur la Convention pour la suppression des actes illicites contre la sûreté de la navigation maritime, conventions sur le blanchiment d'argent). Une contradiction pour une administration républicaine, qui, en lançant la PSI, entendait démontrer qu'en matière de prolifération, l'action bilatérale des États primait sur la gestion multilatérale.

<http://www.fas.org/sgp/crs/nuke/RL34327.pdf>

**La défense antimissiles en débat(s)**, sous la direction de Pierre Pascallon, L'Harmattan, 2008, 362 p.



Publié au mois de mars 2008 dans la collection « Défense » des éditions L'Harmattan, *La défense antimissiles en débat(s)* compile les interventions du colloque organisé sur ce thème par le Club « *Participation et Progrès* » le 15 octobre 2007 à l'École Militaire à Paris (Voir *ONP N°21*). Analyse de la menace balistique régionale, projet américain d'installation d'éléments d'un système de défense antimissile en Europe et historique de la défense antimissile aux États-Unis, architecture multilatérale de non prolifération balistique, réponses européennes et enjeux pour la France, ce livre revient sur l'ensemble des débats qui ont animé l'année 2007 sur une problématique parmi les plus stratégiques de ce début de siècle.

## RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

### « Les nouveaux enjeux de la prolifération chimique : quels impacts pour la CIAC et pour l'OIAC ? »

Les 25 et 26 mars 2008, la Délégation aux affaires stratégiques du Ministère de la défense (DAS) et la Fondation pour la recherche stratégique ont organisé à l'École Militaire un séminaire préparatoire à la 2e conférence d'examen de la Convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC). Consacré aux nouveaux enjeux de la prolifération chimique au regard de la Convention et de l'Organisation d'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'événement s'est déroulé autour de trois tables rondes dont se sont dégagées, notamment, les idées suivantes :

S'agissant de l'évaluation d'ensemble de la CIAC, la norme d'interdiction s'est renforcée, le temps n'est plus à la promotion universelle mais à la mise en place de « *tailored strategies* » pour les États à la marge du dispositif (Ambassadeur Batsanov). Néanmoins, la mise en œuvre de la Convention est encore insuffisante (D. Anelli) et la tâche de l'OIAC doit s'attacher à promouvoir l'idée selon laquelle « il est moins coûteux de respecter le traité que de chercher à le transgresser. » (R. Guthrie)

Le régime de vérification doit prendre en compte la mondialisation des outils industriels, les développements à l'œuvre aux plans scientifique et technologique (nanosciences, nanotechnologies, technologie des micro-réacteurs en particulier— E. Sartorius, J.-Cl. Tabet). Universités, centres de recherche et industries sont autant de sources potentielles de prolifération, le champ à surveiller s'étend donc avec le temps. (J. Walker)

Enfin, l'émergence des acteurs non étatiques est un facteur de complexité et d'incertitude (Cl. Wachtel), même si l'intérêt avéré de groupes terroristes pour l'arme chimique s'accompagne encore aujourd'hui de faibles capacités techniques. (B. l'Italien)

Introduit par Michel Miraillet, Directeur chargé des affaires stratégiques, et Rogelio Pfirter, Directeur général de l'OIAC, le séminaire a été conclu par les Ambassadeurs Lyn Parker et Jean-Michel Gausot, respectivement représentants permanents du Royaume-Uni et de la France à l'OIAC.

### « La Ve République : 50 ans de politique de défense »

La salle Colbert de l'Assemblée nationale a accueilli le 31 mars 2008 le nouveau colloque du Club « *Participation et Progrès* », consacré, en cette année anniversaire, à la politique française de défense sous la Ve République.

Illustrée au cours de la matinée par ceux qui en furent les témoins privilégiés, celle-ci a été traitée l'après-midi à travers quatre thèmes : l'évolution de la politique de dissuasion, d'action, l'Europe de la défense, la relation transatlantique.

On retiendra, en particulier, le consensus français sur la dissuasion devenu, au fil du temps, un dogme (Georges Le Guelte); la nécessaire remise en cause du format des forces face aux menaces actuelles (Général Desportes); les paradoxes de la PESD (affichage politique et volonté populaire toujours insuffisamment suivis d'effet, Yves Boyer). A ce sujet, la France n'est-elle pas l'un des seuls États européens à l'appeler fortement de ses vœux (Ambassadeur Gutmann)? Enfin, le discours de Cherbourg de Nicolas Sarkozy a été abordé pour souligner que le président a « fait litière du prestige » attaché à l'arme nucléaire (Général Le Borgne), tout en gommant, au plan rhétorique, les aspects les plus « agressifs » du dernier discours de Jacques Chirac à l'Île Longue (Georges Le Guelte).

S'il faut saluer la très grande qualité de cette journée de réflexion, on regrettera néanmoins que le volume global des interventions n'ait pas laissé beaucoup de temps aux orateurs ni aux débats avec la salle.

## AGENDA

### CONFERENCES

### Prepcom 2008 : les événements des ONG

29/04/08 : « Multilateralization of the INF Treaty (tentative) », TBD, 16h00-18h00. Contact : Regina Hagen, INESAP, [www.inesap.org](http://www.inesap.org)

02/05/08 : « The US-India Nuclear Deal and the NPT: The Role of Nuclear Weapons States and Non-Weapons States », NGO Room (salle XXV, Btm E), 10h00- 13h00. Contact : Philip White, Coordinator, Abolition 2000 US-India Deal Working Group, <http://cnic.jp/english/topics/plutonium/prolifération/usindia.html>

02/05/08 : « Proposals for a Fissile Material Cutoff Treaty », TBA, 8h00-10h00. Contact : Frank von Hippel et Dorothy L. Davis, International Panel on Fissile Materials (IPFM), [www.fissilematerials.org](http://www.fissilematerials.org)

07/05/08 : « US Nuclear Weapons Policy Review », NGO Room (salle VIII), 13h15-14h45. Contact : Matt Martin, The Stanley Foundation, [www.stanleyfoundation.org](http://www.stanleyfoundation.org)

### EVENEMENTS

19-22/05/2008 : Réunion plénière des États membres du NSG, Allemagne

28/04-09/05/2008 : Seconde session de la Commission préparatoire à la conférence d'examen du TNP 2010, Genève

27/04/2008 : Échéance du mandat du Comité 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU

**Retrouvez sur le site Internet du CESIM tous les bulletins de l'Observatoire ainsi que, chaque semaine, l'essentiel de l'actualité de la non-prolifération et du désarmement: [www.cesim.fr](http://www.cesim.fr)**

### OBSERVATOIRE de la NON PROLIFERATION

Bernard Sitt, directeur (Chronique), Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction), Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction). Contact : [observatoire@cesim.fr](mailto:observatoire@cesim.fr)